ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

AVIS AU PUBLIC

Objet : Impôt foncier et impôt commercial

Le conseil communal a fixé les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial pour l'année 2027 lors de sa séance du 12 octobre 2026.

Lesdites décisions ont été dûment approuvées comme suit :

Délibération du conseil communal du 12 octobre 2026 (point 1.5.) Fixation du taux multiplicateur à appliquer en matière d'impôt foncier pour l'exercice 2027 (arrêté grand-ducal du 23 octobre 2026)
Délibération du conseil communal du 12 octobre 2026 (point 1.6.) Fixation du taux multiplicateur à appliquer en matière d'impôt commercial pour l'exercice 2027 (arrêté grand-ducal du 23 octobre 2026)

Le présent avis est publié et affiché du 30 octobre au 5 novembre 2026 dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Les textes des délibérations sont mis à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Mention de la présente publication sera faite au Mémorial ainsi que dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Pétange, le 28 octobre 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire, Le bourgmestre,